

Des chiffres sur les bibliothèques... d'un océan à l'autre! Library Statistics From Coast to Coast ¡Cifras sobre las bibliotecas... de un océano a otro!

Pierre Meunier

Volume 43, Number 1, January–March 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033103ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033103ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Meunier, P. (1997). Des chiffres sur les bibliothèques... d'un océan à l'autre!
Documentation et bibliothèques, 43(1), 7–20. <https://doi.org/10.7202/1033103ar>

Article abstract

In 1994 The National Library of Canada set up the National Core Library Statistics Programme (NCLSP). The aim of this programme is to draw up a national profile of libraries. To be successful, this programme has to rely on a close partnership with organisations and associations. A steering committee, made up of representatives from associations and networks of libraries, determines the scope of the programme, supervises the gathering of statistics, sees the interpretation of the results and publishes reports on the trends affecting the development of libraries. The ASTED representative outlines a brief history of the NCLSP and the role of the steering committee. The 1994 results and the specific situation of libraries in Québec are also presented. He concludes with a short summary of the perspectives of the Programme.

Des chiffres sur les bibliothèques...d'un océan à l'autre!

Pierre Meunier*
Président de l'ASTED

En 1994, la Bibliothèque nationale du Canada mettait sur pied un programme de cueillette de statistiques de base sur les activités des bibliothèques canadiennes (PSBBC). Ce programme vise principalement à dresser un profil national des diverses catégories de bibliothèques. La mise en oeuvre de ce programme repose essentiellement sur le partenariat avec certains organismes et diverses associations. Un comité consultatif, composé de représentants d'associations et de regroupements de bibliothèques, coordonne l'élaboration des paramètres du programme, la cueillette des données, l'interprétation des résultats et la diffusion des analyses sur les tendances de développement des catégories de bibliothèques recensées. Le délégué de l'ASTED, présente un bref historique du PSBBC et le rôle du Comité consultatif. Il décrit également les interventions et les préoccupations de l'ASTED. Enfin, les résultats obtenus pour l'année 1994 ainsi que la situation particulière des bibliothèques québécoises sont analysés. En guise de conclusion, les futurs développements du Programme sont l'objet d'un bref exposé.

Library Statistics From Coast to Coast

In 1994 The National Library of Canada set up the National Core Library Statistics Programme (NCLSP). The aim of this programme is to draw up a national profile of libraries. To be successful, this programme has to rely on a close partnership with organisations and associations. A steering committee, made up of representatives from associations and networks of libraries, determines the scope of the programme, supervises the gathering of statistics, sees the interpretation of the results and publishes reports on the trends affecting the development of libraries. The ASTED representative outlines a brief history of the NCLSP and the role of the steering committee. The 1994 results and the specific situation of libraries in Québec are also presented. He concludes with a short summary of the perspectives of the Programme.

Le présent article s'inscrit dans le cadre des ententes établies entre la Bibliothèque nationale du Canada et l'ASTED visant la diffusion des plus importants résultats de l'application pour l'année 1994 du *Programme de statistiques de base des bibliothèques canadiennes (PSBBC)*¹. En guise d'introduction, nous présentons un bref historique énumérant les activités préalables et déterminantes à l'élaboration du PSBBC ainsi que le rôle joué par l'ASTED. Nous complétons cette mise en contexte par la description de mandat du Comité consul-

tatif de ce Programme et par certaines considérations méthodologiques utiles à l'interprétation des résultats obtenus pour la première année d'application. Les principaux résultats de l'enquête menée en 1995, auprès des bibliothèques canadiennes recensées, sont analysés en seconde partie de ce même article. Enfin, nous dressons un bref tableau de la situation plus particulière des bibliothèques québécoises. À la lumière de la première année d'application du PSBBC, le Comité consultatif de ce Programme auprès de la Bibliothèque nationale du Canada

¡Cifras sobre las bibliotecas... de un océano a otro!

En 1994, la Biblioteca Nacional de Canadá inició un programa de recolección de estadísticas básicas sobre las actividades de las bibliotecas canadienses (PSBBC). Este programa aspira principalmente a trazar un perfil nacional de diversas categorías de bibliotecas. La iniciación de este programa se funda principalmente en la colaboración con ciertos organismos y diversas organizaciones. Un comité consultivo, compuesto de representantes de asociaciones y de reagrupamientos de bibliotecas coordina la elaboración de parámetros del programa, la recolección de datos, la interpretación de los resultados y la difusión de los análisis sobre las tendencias del desarrollo de las categorías de bibliotecas donde se realizó una encuesta. El delegado de la ASTED presenta un resumen histórico del PSBBC y del papel del Comité consultivo. Describe también las intervenciones y las preocupaciones de la ASTED. Por fin, los resultados obtenidos para el año 1994, así como la situación particular de las bibliotecas quebequenses son analizados. En conclusión, el autor trata de los futuros desarrollos del Programa.

* Pierre Meunier est depuis décembre 1994 délégué de l'ASTED auprès du Comité consultatif sur les statistiques de base des bibliothèques canadiennes. Il est également Conseiller en ressources documentaires et responsable du Secteur de l'information de gestion, de la normalisation et de l'évaluation à la Division des systèmes et des nouvelles technologies de la Bibliothèque de Montréal.

1. À la suite d'une proposition entérinée par le Comité consultatif du PSBBC lors des deuxième et troisième réunions du Comité tenues respectivement les 31 mars 1994 et 6 novembre 1995.

dégage certaines voies d'avenir. En conclusion, nous tentons d'énoncer les principales orientations retenues et proposées pour les futures enquêtes.

Cet article s'inspire en grande partie des textes d'allocution présentés lors du 23^e congrès et colloque de l'ASTED tenu à Montréal au mois de novembre 1996, par Ralph Manning, coordonnateur du PSBBC et agent du patrimoine à la Direction des Programmes nationaux et internationaux de la Bibliothèque nationale du Canada et par Pierre Meunier, représentant de l'ASTED auprès du Comité consultatif du PSBBC. Ces derniers textes, plus descriptifs sur certains résultats jugés moins importants pour les fins du présent article, seront diffusés au cours des prochains mois dans le cadre de la parution des actes du colloque et congrès de l'ASTED².

Survol historique : L'ASTED s'implique dans le PSBBC

Par le passé, on a tenté de mettre sur pied divers projets de cueillette nationale des statistiques mais le contexte économique des années 80 a compromis toutes nouvelles initiatives dans ce domaine. Au plan international, il est important de souligner la publication par l'International Standard Organization (ISO) de la norme ISO 2789 qui constitue un important cadre de référence par la définition des principales variables statistiques. Cette norme sera soumise, selon les procédures habituelles, à une réévaluation quinquennale au mois de mai 1997. Par ailleurs, depuis plus de 40 ans, l'UNESCO recueille des statistiques sur les activités des pays membres dans les secteurs de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. La présentation de ces données s'inspire en grande partie de la norme précitée. Jusqu'à maintenant, les statistiques portant sur le Canada ont été fournies par Statistique Canada.

Quant à la situation plus précise au Canada, la mise en place du *Programme de statistiques de base des bibliothèques canadiennes* résulte d'une série d'événements (Hodges 1995). Tout d'abord, mentionnons la réunion tenue en mars 1987 à la Bibliothèque nationale du Canada, portant sur les enquêtes statis-

tiques concernant les bibliothèques canadiennes. L'objectif de la rencontre était de concevoir une politique de cueillette de l'information statistique en vue d'avoir une vue globale des activités des bibliothèques canadiennes et de pallier la fragmentation et l'absence de telles données pour certaines catégories de bibliothèques. Lors de cette réunion, la Bibliothèque nationale du Canada, le ministère des Communications et Statistique Canada se sont engagés à établir un programme national des statistiques concernant les bibliothèques canadiennes. L'abandon en 1982 de l'enquête (dernière période de recensement: 1981/82) menée par Statistique Canada sur les bibliothèques scolaires et les centres de documentation des commissions scolaires et la suppression en 1983 (dernière période recensée: 1982/83) de celle plus spécifique aux bibliothèques universitaires et collégiales justifiaient une telle initiative de partenariat.

La Direction de la Bibliothèque nationale du Canada forma alors un Groupe de travail sur les statistiques concernant les bibliothèques canadiennes. Celui-ci avait pour principal mandat de recommander une nouvelle méthode de cueillette des statistiques fondée sur le partenariat avec les principales organisations chargées de recueillir des statistiques auprès de certaines catégories de bibliothèques. Rappelons que le Groupe de travail était formé de membres provenant des associations nationales de bibliothèques, dont l'ASTED, ainsi que de ministères fédéraux participant aux enquêtes statistiques. Ce Groupe de travail proposa également dans son rapport, publié en avril 1988, (Groupe de travail... 1988) des éléments de données de base et un plan de mise en oeuvre en s'inspirant principalement de l'*Enquête sur les bibliothèques publiques*, menée à cette époque annuellement par Statistique Canada dans le cadre du Programme de la statistique culturelle. Par ailleurs, il fut recommandé que Statistique Canada soit mandaté pour assumer la cueillette, le traitement et l'analyse des données pour l'ensemble des bibliothèques canadiennes. Compte tenu des ressources allouées à ce secteur d'activités, Statistique Canada n'a pas été en mesure de modifier son modèle d'enquête afin d'y intégrer les éléments proposés et d'assumer le mandat recommandé.

En 1992, Statistique Canada interrompait l'*Enquête sur les bibliothèques publiques* après avoir réalisé celle pour la période 1990/91. Les contraintes budgétaires imposées par le gouvernement fédéral et «le manque de coordination au sein des milieux bibliothéconomiques en vue de rassembler les données» étaient les principaux motifs invoqués par Statistique Canada (Andrewes 1993, 65). À l'occasion de son assemblée générale annuelle tenue en juin 1992, la Canadian Library Association décida de faire part de ses inquiétudes au Statisticien en chef du Canada et de travailler avec Statistique Canada, la Bibliothèque nationale du Canada et d'autres organismes pertinents en vue de réaliser un profil suivi et complet en matière de statistiques pour l'ensemble des bibliothèques canadiennes. Le 30 octobre 1992, lors de son assemblée générale annuelle, l'ASTED déplora le retrait de Statistique Canada dans ce champ d'expertise et décida d'intervenir auprès des autorités concernées afin de connaître les véritables raisons qui ont motivé la suppression de cette cueillette des données statistiques et de la publication qui en découle.

Le 16 mars 1993, le président et le directeur exécutif de la Canadian Library Association rencontrèrent l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC). Il fut convenu de confier la

2. Certains tableaux et figures sont tirés de l'étude préliminaire complète et corrigée, *Analysis of the National Core Library Statistics Program Data (October 10, 1996)*, menée par Mark T. Kinnucan de l'University of Western Ontario (Kinnucan 1996), mandataire pour l'analyse des résultats auprès du Comité consultatif. D'autres tableaux résultent de compilations additionnelles réalisées par Pierre Meunier afin de mieux décrire certaines tendances plus spécifiques aux bibliothèques québécoises recensées. La version bilingue finale de l'étude de Mark T. Kinnucan est disponible sur le site WWW de la Bibliothèque nationale du Canada (<http://www.nlc-bnc.ca/coopprog/fncslp.htm>). On peut également l'obtenir sur format papier à la Bibliothèque nationale du Canada. Des travaux sont en cours afin de produire une version ordiolingue dès le printemps 1997; on pourra se procurer ces données brutes directement à la Bibliothèque nationale du Canada (Marketing et édition, tél.: (613) 995-7669).

maîtrise d'oeuvre à la BNC afin d'élaborer un programme de cueillette basé sur un nombre plus restreint de données statistiques que celui recommandé dans le rapport présenté en 1988 par le Groupe de travail sur les statistiques concernant les bibliothèques canadiennes (Groupe de travail... 1988). La BNC identifia un nouvel ensemble de données et soumit ce dernier à une plus vaste consultation auprès d'organismes représentant le milieu documentaire dont la Canadian Library Association (CLA), l'ASTED, l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC/CARL), la Canadian Association of Large Urban Public Libraries (CALUPL) et le Provincial and Territorial Library Directors' Council (PTLDC). La proposition finale, résultant de cette consultation, comprenait 16 variables statistiques et fut complétée par des mesures sur les activités de prêt entre bibliothèques afin de tenir compte du rôle de coordination joué par la BNC en matière de mise en commun des ressources documentaires (Manning 1993, 12).

En février 1994, la BNC évalua la pertinence de son Programme de statistiques de base en acheminant son prototype de questionnaire à 4 030 bibliothèques spécialisées et collégiales. Environ 32% des bibliothèques ont répondu et se sont montrées intéressées à participer au Programme. À la lumière de tels résultats, la BNC décida de donner suite à la première phase du projet et de recenser les données pour l'année 1994 auprès des catégories de bibliothèques canadiennes prévues tout en apportant préalablement certaines modifications afin de tenir compte de certaines recommandations dont quelques-unes de l'ASTED. Bien que l'ASTED reconnaissait qu'il s'agissait d'un programme de cueillette de statistiques de base, l'Association a recommandé, en février 1994, que la Bibliothèque nationale du Canada voie à bonifier le contenu de l'enquête afin d'y intégrer, lors d'une phase ultérieure, des indicateurs de ressources, des statistiques d'exploitation et certaines mesures de performance afin de refléter plus adéquatement la prestation de services de certaines catégories de bibliothèques. De plus l'ASTED, suite à l'approbation de la Direction du livre, de la lecture et des communications du ministère de la Cul-

ture et des Communications, a proposé des modifications majeures au questionnaire afin d'harmoniser ce dernier avec le nouveau contenu de l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques du Ministère (le Ministère avait procédé à une importante révision de son enquête au cours de l'année 1992). Enfin, l'ASTED a proposé à la BNC de prévoir un échéancier d'implantation en conformité avec les périodes de planification budgétaire des diverses catégories de bibliothèques québécoises. Conséquemment, l'ASTED a offert ses services à la BNC pour participer aux étapes ultérieures du projet afin d'en assurer la bonne marche au Québec. En août 1994, l'ASTED réitéra ses réserves quant à l'exhaustivité et à la pertinence du contenu du questionnaire et relativement au rythme de la séquence des étapes du projet de la BNC. De plus l'Association exprima son désir de participer, afin de représenter les bibliothèques québécoises, aux travaux du Comité consultatif et confia un mandat de délégation à l'un de ses membres, en l'occurrence Pierre Meunier. Le 26 septembre, la Direction de la BNC manifesta son intérêt à l'égard de l'offre de l'ASTED et confirma que la plupart des observations de l'Association pourraient faire l'objet des réflexions et des études menées par le Comité consultatif. Le 14 novembre 1994, l'ASTED recevait une invitation à participer à la première réunion du Comité consultatif fixée au 2 décembre. Le mandat du représentant de l'ASTED fut établi, comme pour les autres délégations des autres organismes, pour une période de deux ans. L'ASTED fut également mandatée au sous-comité du budget du Programme.

Coordination du PSBBC

Afin d'assurer la coordination du PSBBC, la BNC a constitué un Comité consultatif composé de représentants d'associations et de regroupements de bibliothèques dont plusieurs sont susceptibles de collaborer et de participer à des activités de partenariat favorisant la réalisation du Programme. Le Comité a tenu sa première réunion le 2 décembre 1994. Par la suite, il y eut deux ou trois réunions par année. Le mandat de ce Comité est principalement de conseiller les autorités de la BNC sur la nature, la portée, le développement et la mise en oeuvre du Programme des statistiques

de base des bibliothèques canadiennes. Ce Comité doit également se prononcer sur les priorités, la méthodologie, les modes de collecte et l'exploitation des données statistiques recensées par le PSBBC. De plus il agit comme groupe expert afin d'optimiser l'analyse et l'interprétation des résultats obtenus. Le Comité doit également effectuer les études nécessaires afin de recommander des nouveaux indicateurs et des nouvelles méthodes d'évaluation des ressources et des services adaptées aux changements environnementaux. Enfin, ce même Comité doit conseiller la BNC sur les modalités de diffusion des résultats de l'application du PSBBC, des services connexes et des publications pertinentes au Programme.

L'ASTED : représentant québécois

L'ASTED est le seul représentant du milieu documentaire du Québec au sein du Comité consultatif. Afin d'assumer sa part du mandat, comme membre du Comité consultatif décrit précédemment, l'ASTED consulte régulièrement des représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et des bibliothèques collégiales. Par ailleurs, le délégué de l'ASTED intervient auprès du Comité consultatif et du sous-comité de financement du PSBBC, des gestionnaires du Programme et du consultant sélectionné par la BNC afin de conseiller ces instances sur les modalités de financement, l'élaboration d'indicateurs de mesure, la précision de certains paramètres, l'interprétation des résultats d'enquête, la coordination de la cueillette des données dans le secteur des bibliothèques collégiales, la détermination de variables relatives et l'analyse de résultats. De plus, l'ASTED s'assure de la provenance des données statistiques sur les bibliothèques universitaires québécoises en privilégiant celles recensées par la CREPUQ. Le délégué de l'ASTED participe également aux travaux de la délégation canadienne relatifs aux normes de l'ISO sur les mesures de performance des bibliothèques. Enfin, l'ASTED recommande diverses modifications du questionnaire afin d'obtenir, lors de futurs recensements, des résultats plus précis et d'ajouter des mesures reflétant plus adéquatement les principales activités des services de bibliothèques.

Les mesures de performance ISO

En mars 1994, le Comité consultatif fut invité à participer aux travaux de la délégation canadienne sur les normes ISO. Le Canada était le pays hôte de la conférence annuelle des groupes de travail sur la norme ISO TC 46. En vue de cet événement, les autorités de la BNC ainsi que le Comité consultatif trouvèrent opportun que des membres de ce comité national soient particulièrement mandatés pour représenter le Canada auprès du groupe de travail sur les normes ISO relatives aux mesures de performance des bibliothèques. La proximité des champs d'intérêt de ces deux modes d'évaluation justifia la présence de Doug Hodges, coordonnateur (au cours de la période 1994-95) du PSBBC, de Françoise Hébert (représentée par Bev Chataway) de la Canadian Library Association et de Pierre Meunier de l'ASTED au sein de la délégation canadienne sur les normes ISO. Le Comité consultatif devrait bénéficier de ces travaux afin d'intégrer dans une phase prochaine du PSBBC, l'évaluation de la performance des bibliothèques canadiennes.

Considérations méthodologiques

Méthode de recensement

La Bibliothèque nationale du Canada a amorcé son premier recensement auprès des bibliothèques canadiennes au printemps 1995 pour le terminer en février 1996. On a administré un questionnaire aux bibliothèques identifiées à l'aide d'une liste établie à partir du *Répertoire des bibliothèques canadiennes* de Micromédia. Cependant pour certaines catégories de bibliothèques, le partenariat avec des organismes responsables de la cueillette sectorielle des statistiques a facilité la collecte des données. Par exemple dans le cas des bibliothèques publiques et universitaires, on a utilisé les données statistiques compilées respectivement par les membres du PTLDC (Provincial and Territorial Library Directors Council, représentants des ministères provinciaux responsables des services de bibliothèques publiques) et par la CARL (Canadian Association of Research Libraries) pour les bibliothèques universitaires hors Québec (incluant les membres du Conseil des bibliothèques

d'université de l'Ontario, du Council of Prairie and Pacific University Libraries) et de la CREPUQ pour les bibliothèques universitaires québécoises.

Pour la collecte des données effectuée auprès des bibliothèques spécialisées, on s'est adressé directement aux membres de l'Association of Atlantic Universities Library Council et à d'autres universités non affiliées aux associations susmentionnées. On a procédé de la même façon pour les bibliothèques collégiales à l'exception de celles de la Colombie-Britannique, les données étant fournies par le Council of Post-Secondary Library Directors. En ce qui concerne les bibliothèques collégiales du Québec, l'ASTED a assuré la diffusion et le suivi de la remise du questionnaire. Enfin, la Canadian Association of Special Libraries and Information Services a invité ses membres à participer au sondage. Les résultats ont été compilés et enregistrés dans une base de données par une entreprise privée. L'University of Western Ontario fut mandatée par la suite pour la mise à jour, le traitement et l'analyse des données.

Le questionnaire comprenait 24 questions portant sur les six éléments de base suivants: renseignements généraux (genre de bibliothèque, points de service et population desservie), personnel (nombre de personnes-années par catégories d'employés), dépenses (personnel, achats de documents, autres dépenses de fonctionnement, immobilisation), collections (inventaires), services (nombre de questions de références répondues et de prêts effectués) et prêt entre bibliothèques. L'enquête portait, pour la première année du PSBBC, sur les sept catégories de bibliothèques suivantes: universitaires et collégiales, publiques, d'entreprises à but lucratif, d'entreprises à but non lucratif, gouvernementales, provinciales ou territoriales et nationale dont voici ci-après les définitions:

bibliothèque universitaire: bibliothèque desservant les étudiants et les enseignants d'une université ou d'un établissement d'enseignement de niveau postsecondaire ou universitaire décernant des diplômes.

bibliothèque collégiale: bibliothèque desservant les étudiants et les ensei-

gnants d'un établissement d'enseignement postsecondaire ne décernant pas de diplôme universitaire, notamment les collèges communautaires, les cégeps, les instituts de technologie et les centres de formation professionnelle.

bibliothèque publique: bibliothèque qui dessert gratuitement ou contre des droits minimes une communauté ou une région. Elle est habituellement créée par une loi ou un règlement et financée par les impôts. Sont comprises les bibliothèques publiques aménagées dans une école.

bibliothèque d'entreprise à but lucratif: bibliothèque de maisons d'affaires, d'études d'avocat, de sociétés commerciales, de banques, etc. Comprend les bibliothèques des sociétés d'État et des établissements à but lucratif.

bibliothèque d'entreprise à but non lucratif: bibliothèque d'hôpital, de musée et d'autres organisations, associations, etc. sans but lucratif.

bibliothèque gouvernementale: bibliothèque des ministères ou organismes du gouvernement et des administrations provinciales ou municipales et les bibliothèques parlementaires.

bibliothèque provinciale ou territoriale: bibliothèque savante ou de ressources financée par la province ou le territoire pour desservir les citoyens de cette province ou de ce territoire, soit directement, soit par l'intermédiaire de bibliothèques locales. Elle est habituellement responsable de la coordination et de la collaboration entre les services de bibliothèque dans les limites de la province ou du territoire et elle peut remplir quelques-unes des fonctions d'une bibliothèque nationale à l'intérieur de la province ou du territoire. Sont compris les organismes de bibliothèque centrale fournissant des services au niveau provincial ou territorial.

bibliothèque nationale: correspond à la Bibliothèque nationale du Canada et à la bibliothèque de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST).

Interprétation des résultats

Afin d'interpréter les résultats, le Comité consultatif proposa de regrouper les résultats d'enquête selon les six catégories de bibliothèques retenues et

les localisations provinciales des bibliothèques recensées. En ce qui concerne le regroupement bibliothèques universitaires et collégiales, nous devons reconnaître qu'il serait préférable, lors des futures enquêtes, de l'abandonner. Ces deux catégories de bibliothèques ont des caractéristiques très différentes (collections, clientèles et services); leur jumelage crée une distorsion importante dans le cas de certains résultats et rend l'interprétation plus difficile. De plus le Comité recommanda la compilation d'une série de ratios permettant de constituer des tables croisées servant à diverses analyses comparatives.

L'University of Western Ontario, mandatée pour l'analyse des données, a retenu 13 mesures relatives ou ratios, soit:

- nombre de points de service par 10 000 habitants;
- proportion des dépenses attribuées aux achats de documents;
- prêt per capita;
- prêt par employé équivalent à temps plein (ETP);
- taux de rotation (livres);
- nombre de questions de référence répondues per capita;
- nombre de questions de référence répondues par employé équivalent à temps plein (ETP);
- nombre de demandes de prêt entre bibliothèques (PEB) reçues en fonction du nombre de requêtes répondues;
- nombre de bibliothécaires;
- proportion des dépenses attribuées à la rémunération (incluant les avantages sociaux);
- dépenses attribuées à la rémunération (incluant les avantages sociaux) relativement au nombre d'employés équivalents à temps plein (ETP);
- dépenses de fonctionnement per capita;
- coût (dépenses de fonctionnement) par prêt effectué.

On entend par questions de référence répondues les réponses données aux utilisateurs par le personnel de la bibliothèque en vue de fournir des renseignements factuels ou bibliographiques exi-

geant la connaissance, l'utilisation, la recommandation ou l'interprétation d'une source d'information ou d'un outil bibliographique. Les bibliothèques qui consistent les demandes de renseignements les incluent dans cette rubrique. On inclut également les demandes de communiqués sur place, par la poste, par téléphone ou par courrier. On exclut les demandes d'orientation.

Taux de fiabilité des résultats

La plupart des variables statistiques recensées sont disponibles pour chacune des catégories de bibliothèques. Toutefois, dans le cas de certaines catégories de bibliothèques les données ne sont pas recueillies. Ainsi on a obtenu un taux de réponse inférieur à 70% pour les variables suivantes (encadré):

bibliothèques publiques

- nombre de techniciens en documentation dans les bibliothèques publiques (données disponibles au Québec à partir de la base de données du ministère de la Culture et des Communications mais non incluses dans sa publication);
- autre personnel rémunéré;
- dépenses en immobilisations (non disponibles au Québec);
- inventaire des livres;
- inventaire des autres documents;
- questions de référence.

bibliothèques universitaires

- référence;
- dépenses en immobilisations.

bibliothèques d'entreprises à but lucratif

- dépenses en immobilisations;
- dépenses d'opération;
- autre personnel rémunéré;
- nombre de techniciens en documentation;
- dépenses en personnel;
- autres dépenses d'opération;
- prêts.

bibliothèques d'entreprises à but non lucratif

- nombre de bibliothécaires;
- nombre de techniciens en documentation;
- autre personnel rémunéré;
- dépenses en immobilisations;
- prêts.

bibliothèques gouvernementales

- autre personnel rémunéré;
- dépenses en immobilisations.

bibliothèques provinciales

- dépenses en immobilisations.

De plus la très grande majorité des questions relatives aux transactions de PEB obtiennent un taux de réponse inférieur à 50%. Dans ce dernier cas plusieurs renseignements sont probablement recueillis par les bibliothèques participantes mais ne sont pas nécessairement colligés par les gouvernements ou associations concernés.

État des activités des diverses catégories de bibliothèques canadiennes

Taux de réponse

La majorité des bibliothèques (77%) ayant participé à l'enquête sont localisées dans l'une des trois provinces suivantes: l'Ontario (38,2%), le Québec (20%) ou l'Alberta (18,8%). Par ailleurs, près de 95% (94,6%) des répondants proviennent du secteur des bibliothèques universitaires (13,3%), des bibliothèques publiques (59,6%)³, des bibliothèques gouvernementales (11,1%) ou des bibliothèques d'entreprises à but non lucratif (10,6%). Une forte proportion des bibliothèques universitaires est localisée au Québec (34,4%) comparativement à l'Ontario (22,2%) et à la Colombie-Britannique (11,8%) tandis que dans le cas des bibliothèques publiques, la situation est l'inverse puisque l'on retrouve 39,9% des bibliothèques en Ontario, 16,6% au Québec et 24% en Alberta.

Points de service

Lorsqu'on examine les réseaux de bibliothèques, toutes catégories confondues, on constate que plus de 70% des points de service ou succursales sont localisés dans les provinces de l'Ontario (35,4%), du Québec (25,6%) et de l'Alberta (9,4%). On retrouve en grande partie ces points de service ou succursales dans le secteur des bibliothèques publiques (73,4%). Ces points de service se répartissent comme suit: Ontario, 33%; Québec, 29% et Saskatchewan, 10,5%. Les bibliothèques universitaires disposent de beaucoup moins de points de service lesquels représentent 12,8% de la totalité des unités de service au Canada. Leurs points de service se retrouvent en majorité en Ontario (43,1%) comparativement au Québec (17,9%) et à la Colombie-Britannique (11,3%). Également les points de service des bibliothèques

gouvernementales représentent à peine 6,4% de l'ensemble des unités.

Notons qu'un point de service correspond à toute partie d'une bibliothèque ou d'un réseau de bibliothèques, c'est-à-dire une bibliothèque principale, des succursales et des bibliobus, située dans une aire autonome et assurant des services directs aux utilisateurs. On y trouve une collection de documents sous la responsabilité d'un personnel, collection habituellement mais pas nécessairement logée dans des locaux séparés des autres points de service. Il demeure difficile d'utiliser le nombre de points de service comme mesure comparative entre deux régions.

On pourrait déduire qu'un grand nombre de points de service sur un territoire donné (selon une mesure de la superficie ou de la population desservie) signifie que la population de ce dernier est mieux desservie. Les résultats obtenus dans cette enquête ne sont pas suffisamment précis pour permettre de telles interprétations. De plus la notion de points de service se définit différemment d'une catégorie de bibliothèque à une autre.

Enfin on retrouve en moyenne 3 (3,25) points de service par bibliothèque universitaire et 4 (3,52) points de service par bibliothèque publique. On retrouve le plus grand nombre de points de service par 10 000 habitants en Saskatchewan (près de 4) et dans le Yukon (environ 5,75).

Envergure des bibliothèques

Le critère utilisé pour mesurer l'envergure de la bibliothèque est la taille de la collection ou la quantité de livres inventoriés.

État des collections

Quant à l'inventaire des collections de livres, on constate que les bibliothèques universitaires disposent de près de 60% (58,5%) de la documentation. On estime que les bibliothèques canadiennes possèdent près de 275 millions de livres (274 881 000) et que les bibliothèques publiques offrent 26,3% des 275 millions de livres à leurs clientèles. Ainsi en moyenne les bibliothèques universitaires possèdent un peu plus de 700 000

(702 380) livres et les bibliothèques publiques disposent près de 126 000 (125 808) livres tandis que les bibliothèques provinciales offrent en moyenne 2 fois moins de livres que les bibliothèques universitaires et collégiales, soit 386 333 livres (tableau 1).

En ce qui a trait aux abonnements à des revues et journaux, les bibliothèques universitaires souscrivent à 58,7% des abonnements aux revues et journaux et les bibliothèques publiques à 16,3%. Ainsi il y a 3,6 fois plus de publications en série dans les bibliothèques universitaires que dans les bibliothèques publiques.

Au chapitre des budgets, on remarque que les bibliothèques d'entreprises à but lucratif consacrent plus de 35 % de leur budget à l'achat de la documentation. Les bibliothèques universitaires dépensent environ 28% de leurs ressources pour se procurer de la documentation et les bibliothèques publiques à peine 13%. Par ailleurs, la proportion du budget consacré à l'acquisition de documents augmente en fonction de l'envergure de la bibliothèque, c'est-à-dire de la taille de la collection. Dans le cas des bibliothèques spécialisées et publiques la situation est inversée. Les petites bibliothèques publiques consacrent, toute proportion gardée, plus d'argent à l'achat de documents que les grandes bibliothèques. On peut supposer que les grandes bibliothèques publiques ou spécialisées doivent consacrer une proportion plus grande de leur budget de fonctionnement à la rémunération de leur personnel. Cette situation s'explique par de meilleures conditions salariales et par une dotation en personnel pour l'administration et les services techniques plus importante comparativement à celle des petites bibliothèques. De plus, les services techniques de ces grandes bibliothèques desservent fréquemment un réseau de succursales.

Transactions de prêts

Les bibliothèques canadiennes recensées prêtent près de 265 millions de livres (tableau 2). Considérant que les bibliothèques recensées possèdent près de 275 millions de livres, on obtient un taux de rotation s'approchant de 1 (0,966). Il se fait beaucoup plus de prêts dans les bibliothèques publiques (83,6% des prêts

Tableau 1. Nombre de livres disponibles par province selon les catégories de bibliothèques (en milliers de volumes)

CATÉGORIES DE BIBLIOTHÈQUES

PROVINCE/TERRITOIRE	Universitaire	Publique	Entreprise à but lucratif	Gouvernementale	Entreprise sans but lucratif	Territoriale ou Provinciale	Nationale	TOTAL	Pourcentage
Terre-Neuve	4 468	1 273		23	6			5 770	2,1%
Île-du-Prince-Édouard	643	246			2			890	0,3%
Nouveau-Brunswick	5 535	1 554	30	268	24	2		7 413	2,7%
Nouvelle-Écosse	4 945	1 983		633	21	54		7 635	2,8%
Québec	27 132	14 334	128	1 371	974	1 667		45 606	16,6%
Ontario	63 651	28 869	1 053	7 791	1 369		21 283	124 016	45,1%
Manitoba	5 537	2 263		416	107	145		8 469	3,1%
Saskatchewan	7 781	3 206	15	106	116	264		11 488	4,2%
Alberta	22 207	7 765	365	1 086	281			31 705	11,5%
Colombie-Britannique	18 866	10 674	63	134	1 593	185		31 515	11,5%
Territoires du Nord-Ouest	35	176		81				292	0,1%
Yukon	45			36				81	0,0%
TOTAL	160 845	72 343	1 654	11 945	4 493	2 318	21 283	274 881	
Pourcentage	58,5%	26,3%	0,6%	4,3%	1,6%	0,8%	7,7%		

Tableau 2. Nombre total de prêts par province selon les catégories de bibliothèques (en milliers de transactions)

CATÉGORIES DE BIBLIOTHÈQUES

PROVINCE/TERRITOIRE	Universitaire	Publique	Entreprise à but lucratif	Gouvernementale	Entreprise sans but lucratif	Provinciale	Nationale	TOTAL	Pourcentage
Terre-Neuve	829,4	1 995,6		15,1	2,9			2 842,9	1,1%
Île-du-Prince-Édouard	149,4	588,0			0,8			738,2	0,3%
Nouveau-Brunswick	1 168,2	3 282,7	2,5	17,6	18,7	0,2		4 489,8	1,7%
Nouvelle-Écosse	975,1	6 294,5		65,8	4,1	0,5		7 339,9	2,8%
Québec	7 700,5	35 454,6	66,5	192,1	137,4	95,6		43 646,7	16,4%
Ontario	15 552,6	95 525,3	73,4	379,1	1 078,7		277,7	112 886,8	42,5%
Manitoba	2 514,9	7 047,4		100,9	77,1	2,3		9 742,7	3,7%
Saskatchewan	1 676,2	7 000,5	6,6	6,9	101,1	75,5		8 866,8	3,3%
Alberta	2 872,2	26 315,7	158,3	115,3	66,1			29 527,5	11,1%
Colombie-Britannique	6 951,9	38 148,0	7,7	29,2	55,3	11,6		45 203,6	17,0%
Territoires du Nord-Ouest	12,8	265,0		2,9				280,7	0,1%
Yukon		170,7		4,9				175,7	0,1%
TOTAL	40 403,1	222 088,0	315,0	929,8	1 542,0	185,6	277,7	265 741,2	
Pourcentage	15,2%	83,6%	0,1%	0,3%	0,6%	0,1%	0,1%		

au Canada) que dans les bibliothèques universitaires (15,2%). D'ailleurs on obtient un taux de rotation⁴ beaucoup plus élevé dans les bibliothèques publiques (3,07) au lieu de 0,26 dans les bibliothèques universitaires. Bien que le taux de rotation soit une mesure d'efficacité, cela ne signifie pas que les bibliothèques universitaires soient moins performantes. Il faut considérer que la mission et la nature des collections universitaires justifient un faible taux de rotation.

Le prêt per capita est de 8,5 livres par personne desservie pour l'ensemble des bibliothèques canadiennes. De façon générale, le prêt per capita est plus élevé dans les bibliothèques publiques disposant de grands inventaires comparativement aux petites bibliothèques publiques. Dans ces grandes bibliothèques on offre une plus grande proportion d'ouvrages de lecture courante et de nouveautés rendant ainsi les politiques de prêt plus généreuses. De plus, ces grandes bibliothèques rayonnent sur de plus grands territoires et disposent d'une collection répondant à des besoins plus diversifiés. Cette situation est plus évidente dans le cas des bibliothèques universitaires; en effet, les grandes bibliothèques possèdent une plus grande variété de documents et un nombre plus considérable d'étudiants diplômés fréquentent de telles bibliothèques et sont susceptibles d'emprunter davantage que les étudiants au premier cycle. Pour les bibliothèques universitaires on obtient un ratio de 21,7. Notons cependant que les notions de population desservie ne sont pas définies selon les mêmes paramètres; il nous est donc difficile de comparer le prêt per capita obtenu dans ces deux catégories de bibliothèques.

Dans l'ensemble des provinces, le taux de rotation est plus élevé en Ontario et dans les provinces de l'Ouest. Cependant, contrairement au prêt per capita, le taux de rotation n'augmente pas avec l'envergure des bibliothèques universitaires et collégiales. Cela s'explique par la nature des collections conservées dans les grandes bibliothèques universitaires.

Le prêt par employé en équivalent temps plein est une mesure de la productivité. Le prêt par employé est nettement supérieur dans les bibliothèques publiques (environ 16 000) comparativement

aux bibliothèques universitaires (près de 5 000). Dans le cas des bibliothèques publiques, le prêt par employé est plus élevé dans l'Ouest canadien (Colombie-Britannique et Alberta) tandis que pour les bibliothèques universitaires, le prêt par employé est plus élevé au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, le prêt par employé varie selon la taille de la collection. Ce ratio, dans le cas des bibliothèques publiques et universitaires, augmente selon l'envergure de la bibliothèque. Pour les bibliothèques spécialisées, le taux de prêt par employé est inversement proportionnel à l'envergure de la bibliothèque. On peut expliquer ces résultats en considérant que les grandes bibliothèques spécialisées disposent de plus grandes collections de référence et de recherche ce qui ne génère pas nécessairement plus d'emprunts tandis que dans les grandes bibliothèques publiques et universitaires, la variété de leurs inventaires a un impact positif majeur sur le taux de prêts.

Référence

Au cours de l'année 1994, les bibliothèques canadiennes ont répondu à plus de 32 millions de questions de référence (32 170 937) dont 75,1% dans les bibliothèques publiques comparativement à 18,3% dans les bibliothèques universitaires. Cependant on doit considérer que le taux de fiabilité des données est plus faible que pour le prêt (66,4% et 72,2% des bibliothèques universitaires et publiques respectivement ont participé à l'enquête) (tableau 3).

Les bibliothèques publiques canadiennes répondent en moyenne à 1,1 question per capita. Comme pour le prêt per capita, le nombre de questions de référence répondues per capita augmente selon la taille de la collection. On retrouve une situation équivalente pour les bibliothèques universitaires. Le nombre moyen de questions de référence répondues per capita est de 3,8.

De plus, les bibliothèques publiques répondent à deux fois plus de questions par employé que les bibliothèques universitaires (figure 1). On retrouve un taux de réponse aux questions de référence par employé dans les bibliothèques publiques plus élevé en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Enfin le nom-

bre de questions répondues par employé augmente selon l'envergure de la bibliothèque dans le cas des bibliothèques publiques mais est invariable pour les bibliothèques universitaires et spécialisées.

Prêt entre bibliothèques

Au chapitre du PEB, le PSBBC n'a pas recensé de nombreuses données; celles-ci n'étant pas compilées de façon courante. Il est intéressant de constater que les bibliothèques universitaires et publiques reçoivent un nombre équivalent de requêtes comparativement aux demandes transmises. Cependant, il faut tenir compte que l'enquête a recensé des données auprès de 118 bibliothèques publiques seulement sur plus de 1 000. Le taux de requêtes reçues par demandes transmises est élevé pour les bibliothèques provinciales et nationale, ce qui correspond à leur mission. Les grandes bibliothèques universitaires peuvent être considérées comme davantage prêteuses que les petites bibliothèques universitaires.

3. En ce qui concerne la définition de la catégorie des bibliothèques publiques, on doit s'interroger sur l'opportunité d'y associer les Centres régionaux de services de bibliothèque publique (CRSBP) du Québec et les autres services régionaux de bibliothèque publique de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve, de l'Île du Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. Ces bibliothèques régionales offrent une moins grande variété de services que les bibliothèques municipales. De plus dans le cas des provinces de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard, on considère les différentes bibliothèques publiques comme des points de service d'une bibliothèque régionale plutôt que des bibliothèques publiques autonomes. Il faudra dans le futur adapter la définition afin de tenir compte de l'organisation particulière des bibliothèques publiques de ces deux provinces.

4. Toutefois les données traitées par le consultant incluent les prêts de toutes les catégories de documents prêtés par les bibliothèques publiques québécoises. Si nous corrigeons cette donnée, on obtient 32 520 388 prêts (en supposant que la totalité des prêts dans les centres régionaux de services de bibliothèque publique sont des transactions de prêts de livres) au lieu de 35 454 600 prêts. Cela nous donne un taux de rotation global de 0,956 et de 3,03 au lieu de 3,07 pour les bibliothèques publiques. Les bibliothèques publiques ont une durée de prêt moins longue que les bibliothèques universitaires ce qui a nécessairement une incidence sur le taux de rotation.

Tableau 3. Nombre total de questions de référence répondues par province, selon les catégories de bibliothèques

CATÉGORIES DE BIBLIOTHÈQUES									
PROVINCE/TERRITOIRE	Universitaire	Publique	Entreprise à but lucratif	Gouvernementale	Entreprise sans but lucratif	Provinciale	Nationale	TOTAL	Pourcentage
Terre-Neuve	99 123	149 546		3 960	3 374			256 003	0,8%
Île-du-Prince-Édouard	1 425				741			2 166	0,0%
Nouveau-Brunswick	111 678	269 097		8 642	1 350	50		390 817	1,2%
Nouvelle-Écosse	162 822	658 960		23 938	3 482	1 317		850 519	2,6%
Québec	1 877 359	1 205 418	24 738	157 288	58 461	42 452		3 365 716	10,5%
Ontario	2 010 526	14 008 812	115 022	416 624	209 408		578 826	17 339 218	53,9%
Manitoba	95 142			41 282	9 906	173		146 503	0,5%
Saskatchewan	123 653		3 686	2 776	10 495	4 027		144 637	0,4%
Alberta	612 296	3 695 575	94 749	70 918	42 099			4 515 637	14,0%
Colombie-Britannique	787 511	4 135 504	27 300	35 566	117 279			5 103 160	15,9%
Territoires du Nord-Ouest	6 326	29 885		4 118				40 329	0,1%
Yukon		13 153		3 079				16 232	0,1%
TOTAL	5 887 861	24 165 950	265 495	768 191	456 595	48 019	578 826	32 170 937	
Pourcentage	18,3%	75,1%	0,8%	2,4%	1,4%	0,1%	1,8%		

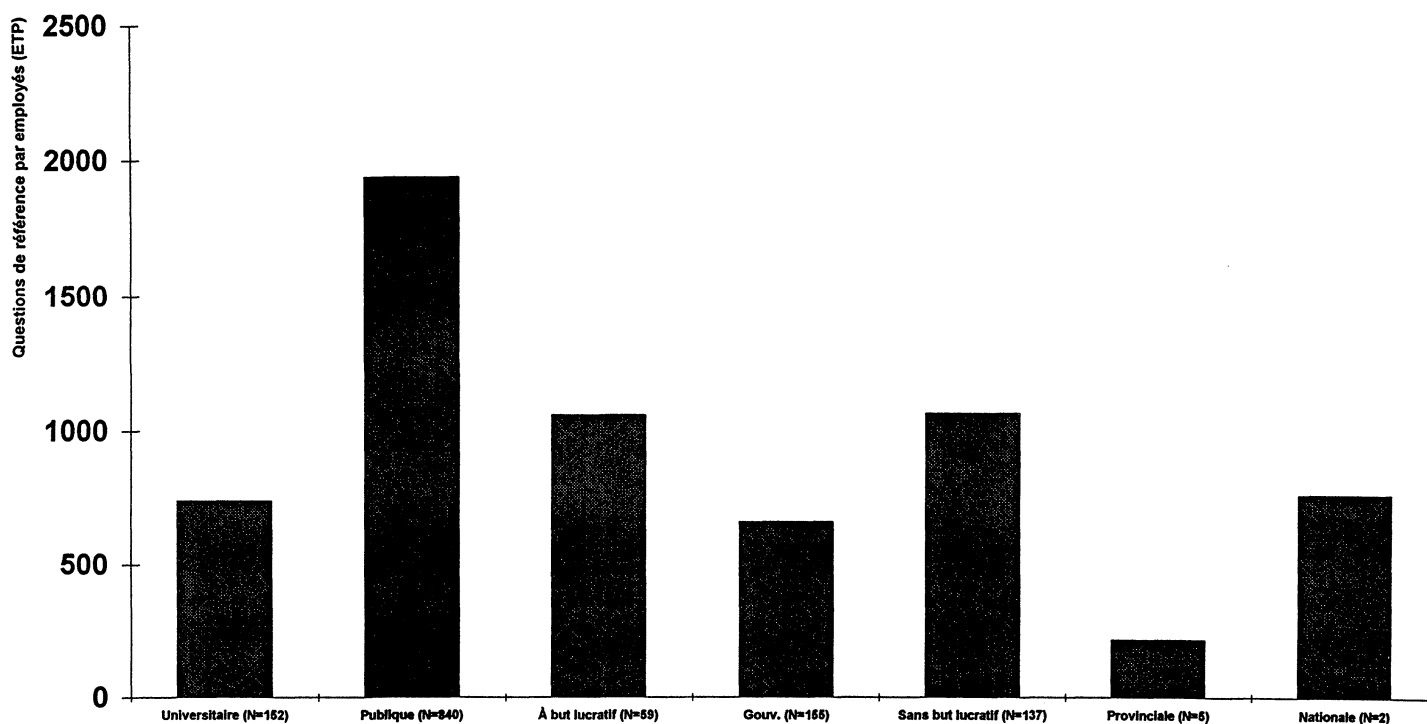


Figure 1. Nombre de questions de référence répondues par employés (ETP) selon les catégories de bibliothèques

Personnel

L'enquête du PSBBC visait à déterminer le nombre de postes en équivalent temps plein pour les trois catégories d'employés suivantes: bibliothécaires (incluant les enseignants-bibliothécaires), techniciens en documentation et les autres employés. Compte tenu des données recueillies, on s'est limité à considérer les postes de bibliothécaires et les autres employés incluant les techniciens en documentation. Près de 50% (48,1%) des bibliothécaires travaillent dans les bibliothèques publiques et 34,4% dans les bibliothèques universitaires et collégiales.

Les bibliothèques universitaires, collégiales et provinciales emploient en moyenne de 8 à 10 bibliothécaires en équivalent temps plein tandis que les bibliothèques spécialisées et publiques emploient moins de 3 bibliothécaires.

Pour les autres catégories d'employés, près de 55% (54,9%) sont localisés dans les bibliothèques publiques et 34,1% dans les bibliothèques universitaires, situation similaire à celle des bibliothécaires. On retrouve en moyenne près de 30 employés par bibliothèque dans les secteurs universitaire et provincial et un peu plus de 10 employés dans les bibliothèques publiques.

Dans l'ensemble des bibliothèques canadiennes, les postes de bibliothécaires représentent 22% des effectifs. On retrouve plus de 40% des postes attribués à des bibliothécaires dans les bibliothèques d'entreprises tandis que dans les bibliothèques publiques les bibliothécaires occupent 18% des postes. De plus ces proportions ne changent pas quelle que soit la taille de la collection à l'exception des bibliothèques publiques. Dans les petites bibliothèques publiques, on retrouve moins de 10% des postes occupés par des bibliothécaires et même certaines bibliothèques n'ont aucun bibliothécaire.

En ce qui concerne le budget consacré à la rémunération, environ 62% du budget des bibliothèques canadiennes y est consacré. Seules les bibliothèques d'entreprises et nationale avec des attributions budgétaires respectives de 43%

et 51% font exception à la tendance générale. Cette situation varie peu selon l'envergure de la bibliothèque.

À partir de ces données sur les dépenses, le PSBBC permet de déterminer les tendances salariales. Le salaire moyen, pour toutes catégories d'employés confondus, est de 36 796 \$. La rémunération est plus élevée dans les bibliothèques nationale, provinciales et gouvernementales et la plus basse est dans les bibliothèques publiques et d'entreprises à but non lucratif. Enfin, le coût par employé est plus élevé dans les grandes bibliothèques que dans les petites bibliothèques. C'est particulièrement le cas dans les bibliothèques publiques.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses des bibliothèques canadiennes en 1994 représentent 1,5 milliard de dollars dont un peu moins de 50% (47,3%) furent consacrés aux bibliothèques publiques et 38,8% aux bibliothèques universitaires et collégiales. Ainsi la dépense per capita représente 26,60 \$ pour l'ensemble des bibliothèques canadiennes.

Les dépenses d'exploitation comprennent la totalité des dépenses relatives à la rémunération et aux avantages sociaux de toutes les catégories d'employés, la totalité des déboursés pour l'achat des documents et les montants versés pour l'achat ou l'autorisation d'utiliser des sources d'information électroniques et toutes les autres dépenses aux fins d'exploitation de la bibliothèque (incluant les déboursés pour les fournitures, les services professionnels, les frais de consultation de bases de données, la papeterie, les frais de déplacement, les frais de location, etc.).

En moyenne le budget d'exploitation des bibliothèques universitaires et collégiales est de 2,5 millions de dollars et de 0,7 million de dollars pour les bibliothèques publiques. Quant au coût par livre prêté, les bibliothèques universitaires présentent un coût supérieur (14,17 \$) à celui des bibliothèques publiques (3,15 \$). Cependant il faut analyser cette comparaison en considérant les missions respectives et les catégories équivalentes de dépenses selon les deux secteurs. Le

coût par livre prêté augmente en fonction de l'envergure de la bibliothèque universitaire mais diminue en fonction de la croissance des collections dans le cas des bibliothèques publiques.

État des bibliothèques québécoises

Bibliothèques publiques et points de service

À partir des données sur la population desservie et du nombre de bibliothèques publiques et de points de service, un ratio d'habitants desservis par installation peut être déterminé. Considérant que la population du Québec desservie par les bibliothèques publiques est de 6 535 405 (90,7% de la population totale du Québec), on obtient 38 444 habitants par bibliothèque et 6 248 par point de service. Or, en Ontario, nous avons 9 791 686 (99,9% de la population totale de la province) dont 23 941 habitants desservis par bibliothèque et 8 215 habitants par point de service. On peut en conclure que la répartition des points de service au Québec permet de mieux rejoindre la population puisque si nous desservions le même pourcentage de population (i.e. 99,9% de la population totale), le ration serait de 6 823 habitants par point de service. Le tableau 4 montre des performances supérieures à celles du Québec. À titre d'exemple, on peut constater que la Saskatchewan a une population deux fois et demie plus petite par point de service. Toutefois une telle comparaison ne permet pas de porter un jugement de valeur sur la qualité des services.

État des collections

À partir des inventaires de livres, on constate que les bibliothèques publiques du Québec disposent de 2,19 livres par habitant, ce qui situe les bibliothèques québécoises au 8^e rang des 11 provinces ou territoires ayant fourni des données à ce chapitre. Les bibliothèques des provinces de l'Ouest sont avantagées à ce point de vue (2,55 à 3,31). En examinant également le nombre de livres disponibles par points de service, les bibliothèques publiques québécoises sont au 6^e rang des 11 provinces ou territoires ayant répondu (tableau 5). La tendance canadienne est de 2,71 livres par habitant et de 20 113

Tableau 4. Population desservie

PROVINCE / TERRITOIRE	POPULATION	NOMBRE DE BIBL.	POPULATION/ BIBLIOTHÈQUE	NOMBRE DE POINTS DE SERVICE	POPULATION /POINTS DE SERVICE
TERRE-NEUVE	31 349	18	1 742	104	301
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD	131 000	1	131 000	24	5 458
NOUVEAU-BRUNSWICK	723 900	5	144 780	66	10 968
NOUVELLE-ÉCOSSE	934 226	12	77 852	96	9 732
QUÉBEC	6 535 405	170	38 444	1 046	6 248
ONTARIO	9 791 686	409	23 941	1 192	8 215
MANITOBA	887 484	46	19 293	103	8 616
SASKATCHEWAN	969 505	10	96 951	377	2 572
ALBERTA	2 563 949	246	10 423	312	8 218
COLOMBIE BRITANNIQUE	3 452 522	88	39 233	246	14 035
TERRITOIRES DU NORD-OUES	57 649	19	3 034	22	2 620
YUKON	31 349	18	1 742	18	1 742

Tableau 5. Facteur de disponibilité des livres
dans les bibliothèques publiques

PROVINCE / TERRITOIRE	POPULATION	NOMBRE DE LIVRES	LIVRES PER CAPITA	NOMBRE DE POINTS DE SERVICE	LIVRES/POINTS DE SERVICE
TERRE-NEUVE	558 474	1 273 000	2,28	104	12 240
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	131 000	246 000	1,88	24	10 250
NOUVEAU-BRUNSWICK	723 900	1 554 000	2,15	66	23 545
NOUVELLE-ÉCOSSE	934 226	1 983 000	2,12	96	20 656
QUÉBEC	6 535 405	14 334 000	2,19	1046	13 704
ONTARIO	9 791 686	28 869 000	2,95	1192	24 219
MANITOBA	887 484	2 263 000	2,55	103	21 971
SASKATCHEWAN	969 505	3 206 000	3,31	377	8 504
ALBERTA	2 563 949	7 765 000	3,03	312	24 888
COLOMBIE-BRITANNIQUE	3 452 522	10 674 000	3,09	246	43 390
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	57 649	176 000	3,05	22	8 000
YUKON	31 349	N/D	N/D	18	N/D

livres par point de service. Si le Québec suivait cette tendance, on devrait disposer de 23,7% plus de livres soit 17 737 507 au lieu de 14 334 000 livres. On retrouve pour 1994 en moyenne 84 300 livres par bibliothèque au Québec au lieu de 125 808 pour l'ensemble des bibliothèques canadiennes.

En ce qui concerne les bibliothèques universitaires on constate que celles du Québec sont au 9^e rang des 11 bibliothèques pour le nombre de livres disponibles per capita et au 6^e rang pour le nombre de livres par point de service. On dispose en moyenne au Québec de 405 000 livres comparativement à 702 380 pour l'ensemble des bibliothèques universitaires canadiennes.

Pour les abonnements à des publications en série, on constate, dans le cas des bibliothèques publiques, que les québécois sont relativement bien desservis puisque l'on retrouve en moyenne 174 abonnements par bibliothèque et 36 abonnements par point de service tandis qu'en Ontario, on dispose de 137 abonnements par bibliothèque et 46 abonnements par point de service. Or la tendance canadienne est de 146 abonnements par bibliothèque et 41 par point de service. Cependant en Colombie-Britannique on compte 298 abonnements par bibliothèque et 104 par point de service. La situation est très différente pour les bibliothèques universitaires, la tendance canadienne étant de 2 357 abonnements par bibliothèque en moyenne. En Ontario on offre 3 977 abonnements par bibliothèque tandis qu'au Québec on offre seulement 1 843 abonnements par bibliothèque. De façon générale, les abonnements au Québec représentent 24% des abonnements que l'on retrouve dans l'ensemble des bibliothèques canadiennes comparativement à 44,2% pour les bibliothèques ontariennes.

Au chapitre des dépenses relatives à l'achat de la documentation, les bibliothèques publiques québécoises consacrent un peu plus de 15% (entre 16% et 17%) de leur budget à l'achat de documents. La tendance canadienne est environ de 14% et les bibliothèques publiques ontariennes et des provinces maritimes y consacrent beaucoup moins que le Québec et les provinces de l'Ouest.

Cela ne signifie pas pour autant que les acquisitions soient supérieures et suffisantes pour répondre à la demande. La situation est complètement différente pour les bibliothèques universitaires. La tendance canadienne de la proportion du budget consacré à l'achat de documents est de 27% environ. Pour le Québec, on obtient plutôt une proportion s'approchant du 25%. En Ontario, on retrouve une proportion de l'ordre de 33%. En Alberta et en Saskatchewan, on obtient également des proportions supérieures à 30%.

Transactions de prêt

Le prêt per capita dans les bibliothèques publiques québécoises est environ de 5,5. Ce ratio diminue légèrement en fonction de l'envergure de la bibliothèque. Or, la tendance canadienne est légèrement plus élevée que 8. Les bibliothèques ontariennes gravitent autour de 10 tandis que les bibliothèques de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont un ratio de l'ordre de 11. Quant au prêt par employé (ETP) dans les bibliothèques publiques, on a environ 17 000 prêts (16 521) tandis qu'en Alberta et en Colombie-Britannique, on a un prêt supérieur à 20 000. La tendance canadienne est de 17 000. Pour les bibliothèques universitaires, le Québec a un prêt légèrement inférieur soit 3 560 à la tendance canadienne qui est près de 5 000. Les bibliothèques des provinces de l'Ouest, à l'exception des bibliothèques de l'Alberta, dépassent la tendance canadienne, ayant un prêt par employé (ETP) variant entre 6 000 et 8 000. Les bibliothèques de l'Ontario obtiennent un ratio de l'ordre de 5 000.

Pour le taux de rotation dans les bibliothèques publiques, il se situe à 3,07 pour l'ensemble du Canada. Les bibliothèques québécoises présentent un taux de rotation de 2,5 environ (2,48). Ce taux augmente légèrement en fonction de l'envergure de la bibliothèque centrale. Les bibliothèques de l'Ouest et de l'Ontario, à l'exception de la Saskatchewan, présentent un taux supérieur à 3,1.

Référence

Malgré un taux de réponse faible aux questions relatives à la référence, on peut examiner la situation des bibliothèques

publiques du Québec. Le nombre de transactions par personne est de 1 pour le Canada. Les bibliothèques québécoises répondent à peine 0,2 question par personne desservie. Les bibliothèques de l'Ontario et de l'Alberta s'approchent de 1,5 question par personne. La performance des bibliothèques québécoises n'est pas meilleure pour ce qui est du nombre de réponses fournies par employé. La tendance canadienne est un peu moins de 2 000 et dans les bibliothèques publiques du Québec, chaque employé répond à environ 600 questions. Dans les bibliothèques de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, le taux est entre 2 000 et 2 700 questions par employé.

Dans le cas des bibliothèques universitaires les bibliothèques québécoises répondent à 4,66 questions par personne desservie (*ce ratio diminue à 1,1 dans le cas de petites bibliothèques*) et à 900 questions par employé (*ce ratio varie en fonction de l'envergure de la bibliothèque*) tandis que la tendance canadienne se situe à environ 750. Les bibliothèques de l'Ontario répondent à 700 questions par employé. Ces chiffres ne signifient pas nécessairement que le personnel québécois est plus performant, peut-être que le personnel est insuffisant et qu'il y a une plus forte sollicitation des ressources. Ainsi les bibliothèques universitaires et collégiales québécoises répondent en moyenne à 39 944 questions et les bibliothèques publiques à 7 581 questions.

Personnel

De façon générale, près de 20% du personnel des bibliothèques publiques canadiennes est constitué de bibliothécaires. Au Québec, c'est de l'ordre de 14% du personnel. Il ne faut pas s'étonner d'une performance en référence moindre que celle des autres provinces. En Ontario, on retrouve plus de 22% du personnel ayant le statut de bibliothécaire. En ce qui concerne les bibliothèques universitaires, le personnel professionnel est supérieur à 20% (24%) au Canada; il est près de 24% au Québec. On retrouve cependant moins d'écart entre les diverses provinces. De plus on retrouve 1,71 bibliothécaire par bibliothèque publique et 6,79 dans les bibliothèques universitaires. Pour les autres catégories d'employés

on a 10,97 employés par bibliothèque publique et 21,2 par bibliothèque universitaire ou collégiale.

Quant aux dépenses consacrées au personnel dans les bibliothèques publiques, elles correspondent au Canada à environ 65% du budget. Au Québec, la proportion est inférieure, soit 55%. Ces dépenses augmentent en fonction de l'envergure de la bibliothèque. En Ontario et en Colombie-Britannique, on trouve des proportions s'approchant de 70%.

Dans le cas des bibliothèques universitaires, l'écart entre les données des diverses provinces est beaucoup moins grand. Le Québec, l'Ontario et le Manitoba présentent une proportion supérieure à 60%. Par ailleurs, les dépenses diminuent en fonction de l'envergure de la bibliothèque.

Pour les dépenses en personnel dans les bibliothèques publiques, on obtient un ratio de 35 000 \$ par employé (ETP) au Canada. Au Québec il est plutôt de 37 000 \$ par employé (ETP). Ce ratio augmente en fonction de l'envergure de la bibliothèque publique ou universitaire. À l'exception des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et des provinces des Prairies, on peut considérer que le coût varie entre 35 000 \$ et 40 000 \$. La variation des coûts par employé dans les bibliothèques universitaires est moindre soit de l'ordre de 40 000 \$.

Dépenses d'exploitation

Le coût moyen d'exploitation per capita pour les bibliothèques publiques canadiennes est de 26 \$. Au Québec et au Manitoba, on a des résultats similaires, soit 22 \$. Ces coûts augmentent en fonction de l'envergure de la bibliothèque publique ou universitaire. Pour les bibliothèques universitaires, le coût per capita se situe à environ 300 \$. Au Québec, il est plus près de 270 \$. L'Ontario et la Colombie-Britannique ont un coût per capita variant entre 325 \$ et 425 \$.

Quant au coût par employé, la tendance canadienne est un peu plus de 58 000 \$ par employé. Au Québec on est plus près de 64 000 \$. De façon générale, le coût par transaction de prêt varie peu d'une province à l'autre. Le coût par volume prêté est d'environ 18 \$ pour les

bibliothèques publiques et près de 5 \$ dans le cas des bibliothèques universitaires. Ce coût augmente en fonction de la taille dans le cas des bibliothèques publiques mais varie peu selon la taille de la collection dans le secteur universitaire.

L'avenir du PSBBC

La Bibliothèque nationale du Canada a commencé, au cours des derniers mois, la collecte des données pour l'année 1995 qui devrait se terminer au début de 1997. L'enquête porte sur les mêmes catégories de bibliothèques. Cependant deux nouveaux partenaires participent à la mise à jour des données en pressant la participation de leurs membres: l'Association des bibliothèques de la santé du Canada et l'Association canadienne des bibliothèques de droit. De plus, le Conseil des bibliothèques du gouvernement fédéral devrait collaborer de façon équivalente et l'Association des bibliothèques de la santé du Canada devrait diffuser le questionnaire auprès des membres de l'Association des hôpitaux du Canada. Pour l'interprétation des résultats, des grilles d'analyse distinctes pour les bibliothèques collégiales et universitaires seront établies.

Pour la cueillette des données de l'année 1996, le Comité consultatif a proposé l'utilisation du questionnaire produit par l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC/CARL) comme modèle d'évaluation des ressources et des services électroniques offerts par les bibliothèques canadiennes plutôt que l'intégration de questions spécifiques dans l'enquête régulière. Cependant dans ladite enquête on prévoit intégrer les bibliothèques scolaires. Par ailleurs, on diminuera le nombre de questions relatives au prêt entre bibliothèques et on ajoutera des questions afin de permettre de ventiler les dépenses d'achat par catégories de documents. De façon générale, le Comité consultatif recommande de préserver le contenu du questionnaire original. Afin d'effectuer des analyses comparatives cohérentes et de rendre le processus crédible, il est souhaitable que les catégories de données recueillies soient maintenues d'année en année. Une telle proposition ne signifie pas que des précisions peuvent être apportées aux statistiques recensées mais le Comité consul-

tatif a suggéré que le sondage maintienne les mêmes indicateurs de ressources ou de données d'exploitation.

Bien que la préservation du contenu de l'enquête permette de comparer les grandes tendances et de déterminer l'évolution des activités pour les catégories des bibliothèques étudiées, on doit être conscient des limites d'une telle enquête. Les résultats pour l'année 1994 indiquent des paramètres déjà connus portant sur des caractéristiques très générales; cela est propre à une enquête nationale composée d'un nombre restreint de questions spécifiques à un secteur particulier.

Certaines comparaisons ne peuvent être crédibles sans la possibilité de regrouper les bibliothèques selon la taille de leur collection, la population desservie ou un facteur reconnu pour un secteur d'activité donné. Par exemple, on peut difficilement exploiter les résultats d'analyse pour les bibliothèques publiques car ceux-ci ne sont pas segmentés selon la population desservie. Le comportement des grandes bibliothèques varie beaucoup selon la population desservie; le calcul de moyennes ou de médianes n'a pas de très grande signification lorsque toutes les tailles de bibliothèques publiques sont confondues. Toutefois, des mesures relatives comme le prêt per capita, le prêt par employé, le taux de rotation, la proportion des dépenses attribuées aux achats de documents et les dépenses d'exploitation per capita demeurent des indices de comparaison valables dans une telle enquête nationale.

Quant au financement, les restrictions budgétaires imposées à la Bibliothèque nationale du Canada compromettent le maintien du PSBBC et cela en dépit des changements qui seront apportés au questionnaire pour l'année 1996. Même si la Canadian Library Association a accordé un soutien financier au cours des deux dernières années et que l'ASTED s'est engagée également à cet égard pour 1996, ce n'est pas suffisant pour assurer l'avenir du Programme. Cependant on explore actuellement d'autres modes de financement externe. Enfin, le Comité consultatif examinera au cours des prochains mois la pertinence de différer la fréquence de l'enquête

régulière. En alternance à cette enquête on envisage de mettre sur pied des enquêtes sur des activités, problématiques ou services spécifiques par exemple la tarification des services, la dotation en ressources humaines.

Sources consultées

Andrewes, Margaret. 1993. Rapport du président de la CLA. *Feliciter* (July-August): 65.

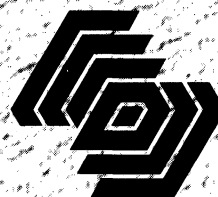
Groupe de travail sur les statistiques concernant les bibliothèques canadiennes. 1988. *Rapport du groupe de travail sur les statistiques concernant les bibliothèques canadiennes / Report of the Task force on Canadian Library statistics*. Ottawa: Bibliothèque nationale du Canada. 79 p. / 31 p. Pages discontinuées. Version bilingue.

Hodges, Doug. 1995. Le point sur le Programme de statistiques de base des bibliothèques canadiennes. *Nouvelles de la Bibliothèque nationale* 27 (septembre):5-6.

Kinnucan, Mark T. 1996. *Analysis of the National Core Library Statistics Program data*. Revised draft. University of Western Ontario. 115 p.

Manning, Ralph W. 1993. Des statistiques nationales sur les bibliothèques canadiennes. *Nouvelles de la Bibliothèque nationale* 25 (décembre):12.

Organisation internationale de normalisation (International Standard Organisation). 1991. *Information et documentation - Statistiques internationales de bibliothèques*. 2^e éd. Norme internationale ISO 2789. 9 p.



DOCUMENSA

Ingénierie documentaire
Document Engineering

EdiBase Windows

La suite logique

Documensa annonce la suite logique de son populaire EdiBase Dos

- Compatibilité entière avec les données EdiBase DOS
- Interface conviviale sous Windows 3.1 et Windows 95
- Consultation des bases de textes en mode réseau

EdiBase Windows est le premier logiciel d'une famille de produits qui permettra à notre clientèle de migrer leurs fonds documentaires vers des modes de diffusion multi support variés tels que:

- Le CD-ROM
- Les Intranets
- L'Internet
- Les publications imprimées

Surveillez nos prochains séminaires ou contactez-nous pour obtenir l'horaire

DOCUMENSA

L'ingénierie documentaire en action

tél: 514.524.7722

tlc: 514.524.5441

email: documen@cam.org

Web: <http://www.cam.org/~documen>